

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2025

Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif

BUDGET ASSAINISSEMENT

Généralités

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2025 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 27 mars 2025 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 13 mars 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

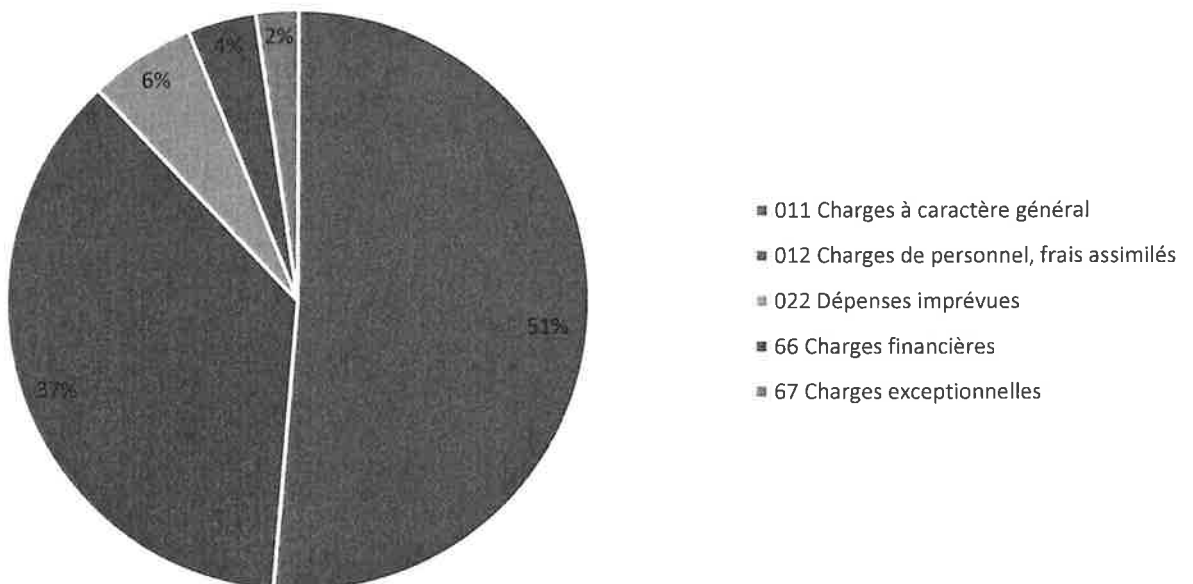
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 2 949 163.99 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

Dépenses

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	74 660,00 €	215 900,00 €	189.18%
012 - Charges de personnel	142 000,00 €	154 000,00 €	8.45%
66 - Charges financières	19 500,00 €	16 000,00 €	-17,95%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	10 500,00 €	25 000,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	256 660.00 €	420 900.00 €	63.99%
042 - Opérations d'ordre	858 319.15 €	857 720.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	2 411 718.68 €	1 670 543.99 €	
Total	3 526 697,83 €	2 949 163,99 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 63.99% par rapport au budget primitif 2024.

Répartition des Dépenses de fonctionnement



Dépenses à caractère général (chapitre 011) : les charges à caractère général qui représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2024. La prévision des frais remboursés au service AEP est revue à la hausse afin de prendre en compte le renouvellement DSP et des participations du Syndicat pour des travaux effectués par les communes membres (cette année il est prévu la réfection du chemin d'accès à la STEP de La Brède). Vient s'ajouter cette année la redevance pour la performance des réseaux à reverser à l'Agence de l'eau à hauteur de 115 000 € (sur la base des volumes facturés en 2024 et la contre-valeur votée en fin d'année 2024).

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : les charges du personnel qui représentent 37% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2023. Cette augmentation est due aux évolutions des salaires.

Charges exceptionnelles (chapitre 66) : Compte tenu de l'échéancier, les intérêts de la dette à payer en 2025 seront d'environ 16 000€. Cela s'explique par une diminution des Intérêts Courus Non Echu (ICNE) et par le mode de remboursement des emprunts, à savoir l'annuité constante (emprunt souscrit auprès du crédit agricole) et l'amortissement constant (pour l'emprunt du crédit mutuel).

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : correspond aux annulations de titre sur l'année antérieure.

Recettes :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
70611 - Redevance d'assainissement collectif	991 759,00 €	1 185 000,00 €	19.48%
704 - Travaux	0 €	0 €	/
741 - Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	/
Total des recettes réelles de fonctionnement	991 759,00 €	1 185 000,00 €	19.48%
042 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	268 976,00 €	
R002 - Résultat N-1	2 270 871,83 €	1 453 187,99 €	
Total	3 526 697,83 €	2 949 163,99 €	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement est en hausse de 19.48% par rapport au budget primitif 2024.

Redevance assainissement collectif (chapitre 70611) : compte tenu des recettes réalisées lors de l'exercice précédent et en tenant compte de la Participation aux Frais de Branchement (PFB) et de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC), les prévisions de recettes seront augmentées par rapport à l'année 2024. Les recettes sont légèrement revues à la hausse pour un montant de 115 000 € au titre des redevances pour performance de réseau à reverser à l'agence de l'eau ont été ajoutées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250327-ASS_NOTEBP2025-BF

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 4 056 801.23 €.

Dépenses :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	/%
23 - Immobilisations en cours	3 485 055,49 €	2 182 622,03 €	-37.37%
16 - Emprunts et dettes assimilées	128 500,00 €	129 665,96 €	/
Total des dépenses réelles d'investissement	3 618 055,49 €	2 312 287,99 €	-37.37%
Restes à réaliser	362 098.26 €	1 475 537.24 €	
040 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	268 976,00 €	
Total dépenses d'investissement	4 244 220,75 €	4 056 801,23 €	

Détail de la répartition des travaux 2025 :

N°/Art	Désignation opération	KAR2024	BP 2025
167	Lagunage réhabilitation	876 538.12€	50 000€
180	Travaux suite ARD et étude sur réseau	/	50 000€
185	Révision du Zonage de St Médard d'Eyrans	6 350€	3 000€
186	Réhabilitation PR RN1113	145 331.08€	5 000€
187	Réhabilitation PR Les Agues	4 003.50€	82 000€
189	Réhabilitation Rue des Girolles	7 628.46€	160 000€
190	Travaux SNCF	46 514.21€	/
191	Extension Portail et Arnaudet 2 ^{ème} partie	31 210.04€	4 000€
192	Reprise refoulement Secteur Rambaud	22 083.88€	/
193	Réhabilitation place Montesquieu et Brédinière	116 074.93€	20 000€
196	Etude STEP Martillac	14 750€	/
197	Travaux SNCF Fiche 55	8 165.36€	/
198	AFSB Fiche 56	3 532.89€	53 000€
199	Ventilation forcée du PR de tête de la STEP intercommunale	3 424.54€	50 000€
200	Réhabilitation avenue de la Gare, av de Baron	66 659€	150 000€
201	Réhabilitation PR Esteyrolle	96 301.10€	10 000€
202	Réhabilitation allée du Pré de la Rosière	10 012.35€	200 000€
203	Renouvellement télégestion	/	150 000€
204	Ouverture insonorisée STEP interco	/	100 000€
205	Réhabilitation route du Moulin Brédinière	/	150 000€
206	Pompes conceptor PR STEP Interco	/	40 000€
207	Réhabilitation Route de la Dime	/	390 000€
208	Réhabilitation PR Technopole et H2S	/	200 000€
209	Réhabilitation PR St Médard	/	100 000€
210	Géoréférencement	/	150 000€
55	Travaux divers	16 957.78€	60 622.03€
TOTAL		1 475 537.24€	2 182 622.03 €

* Restes à réaliser 2024

Recettes :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
13118 - Subventions équip. Etat	€	0,00 €
1313 - Subv. Équip Département	106 607,00 €	0,00 €
1318 – Subventions d'équipement	349 000.00 €	53 000.00 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	0.00 €	1 124 030.06 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement	525 607,00 €	1 177 030,06 €
Restes à réaliser	70 000.00€	50 523.35€
021 - Virement de section d'exploitation	2 411 718,68 €	1 670 543,99 €
040 - Opérations d'ordre	858 319,15 €	857 720,00 €
R001 - Solde année N-1	448 575,92 €	300 983,83 €
Total recettes d'investissement	4 244 220,75 €	4 056 801,23 €

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparait un besoin de financement de 1 124 030.06€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2024.

CONCLUSION

Le budget primitif Assainissement 2025 s'équilibre pour un montant de 7 005 965.22€.

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2025. On observe en 2024 une augmentation de la capacité d'autofinancement brute et nette (capital d'emprunt en moins), liée à une augmentation des recettes perçues sur 2024.

La CAF Brute passe de 887 615€ en 2023 à 937 689€ en 2024.

Face aux interrogations qui demeurent sur les montants des contre-valeurs liées aux nouvelles redevance de l'agence de l'eau à appliquer dès janvier 2026, et considérant que la procédure de DSP en cours risque d'aboutir à une augmentation dont on ne connaît pas le montant, il est proposé d'attendre début 2026 d'avoir connaissance de toutes les augmentations réelles pour proposer une nouvelle augmentation de la redevance collectivité.

Concernant les travaux à venir, des travaux d'extension de réseaux restent à réaliser conformément aux zonages d'assainissement des communes.

Le zonage reste à mettre à jour sur la commune de St Médard d'Eyrans qui révise son PLU.

Le diagnostic périodique du réseau d'eaux usées réalisé en 2023 a permis de mettre en évidence certains réseaux à réhabiliter en priorité comme :

- Allée du Pré de la Rosière programmé en 2024 mais non réalisé
- Rue du Lavoir EU sur SME rue des Lauriers et rue du Milan estimé à 311 080€
- Av Edouard Capdeville estimé à 332 860€
- Amont PR Mons : ALLEE DES LETTRES PERSANNES estimé à 201 300€
- -l'allée des Princes estimés à 220 000€
- Le chemin d'Avignon estimé à 237 600€

Etc...

Ces priorités sont toutefois susceptibles de changer en fonction des contrôles caméra réalisés chaque année par le délégataire et en fonction des réfections de voirie prévues par les communes ou le département.

Ainsi les réhabilitations rue du Moulin sur La Brède et route de la Dîme sur Martillac suite à une inspection vidéo réalisée courant 2023 (rapport remis début 2024) s'avèrent prioritaires.

Certains postes de relevage sont également à réhabiliter comme le PR La Prade 2, le PR Filleau et le PR St Médard programmé cette année.

Le changement des télégestions est programmé cette année pour éviter tout risque de coupure de communication (orange ne transmettant pas son planning d'arrêt des communications 3G et GPRS).

Il est également prévu une enveloppe pour le géoréférencement en classe A du réseau qui en zone urbaine doit intervenir au 1^{er} janvier 2026.

La station d'épuration de Martillac, en fonction du développement de l'urbanisation, va devoir être étendue (envisagée à ce jour pour 2030) mais l'évolution de la charge entrante sur les autres stations doit également être surveillée (la STEP intercommunale liée à la STEP de La Brède, la STEP d'Isle St Georges qui reçoit Ayguemorte Les Graves). L'étude est en cours.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE
Président du SIAEPA



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250327-ASS_NOTEBP2025-BF